



Changement fenêtre à la charge proprio ou locataire ?

Par **cathier_old**, le **30/07/2007** à **15:54**

Ma mère âgée de 78 ans, occupe un logement (loi 1948) depuis plus de 40 ans.
Les fenêtres sont terriblement abîmées : le bois, attaqué par l'humidité, s'est détaché et ne tient plus les carreaux dont un s'est détaché laissant passé l'air et l'eau et menace de tomber.
Qui doit changer les fenêtres : propriétaire ou locataire ?
Si ces travaux reviennent au propriétaire, quels sont les recours pour les inciter à les effectuer rapidement.
En vous remerciant par avance

Par **ly31**, le **06/08/2007** à **16:34**

Bonjour Cathierr
Les changements de fenêtres sont, sans hésitation à la charge du propriétaire
Maintenant ce logement rentrant dans le cadre de la Loi 48, je vous conseille d'aller visiter les sites sur la Loi 48
ly31